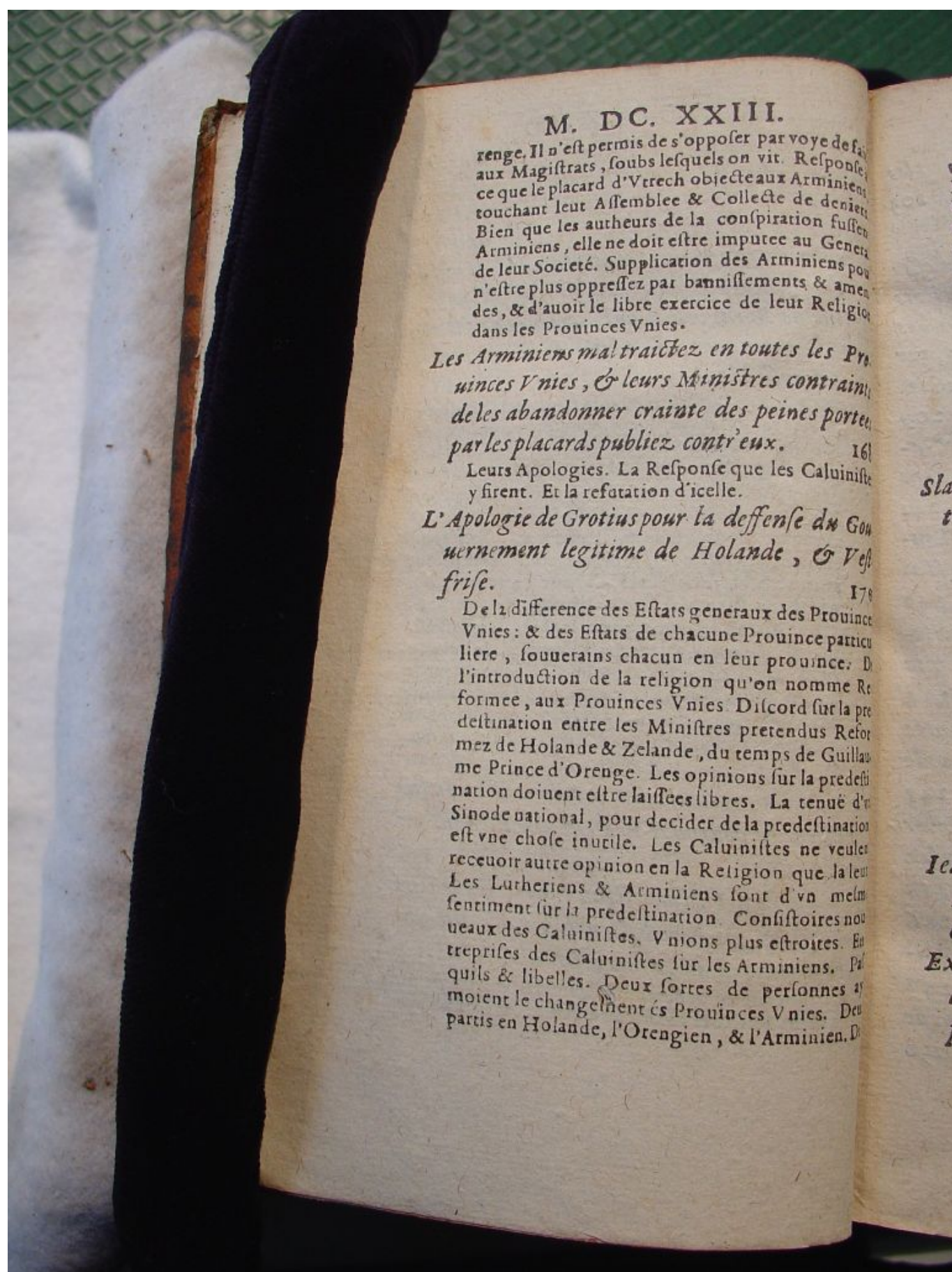


sommaire_09_1623_03.jpg



M. DC. XXIII.

reng. Il n'est permis de s'opposer par voye de fait
aux Magistrats, sous lesquels on vit. Respon
ce que le placard d'Vtrech objecte aux Arminiens
touchant leur Assemblée & Collecte de deniers.
Bien que les auteurs de la conspiration fussent
Arminiens, elle ne doit estre impute au Genera
de leur Societé. Supplication des Arminiens pou
n'estre plus oppressez par bannissements & amen
des, & d'auoir le libre exercice de leur Religion
dans les Prouinces Vnies.

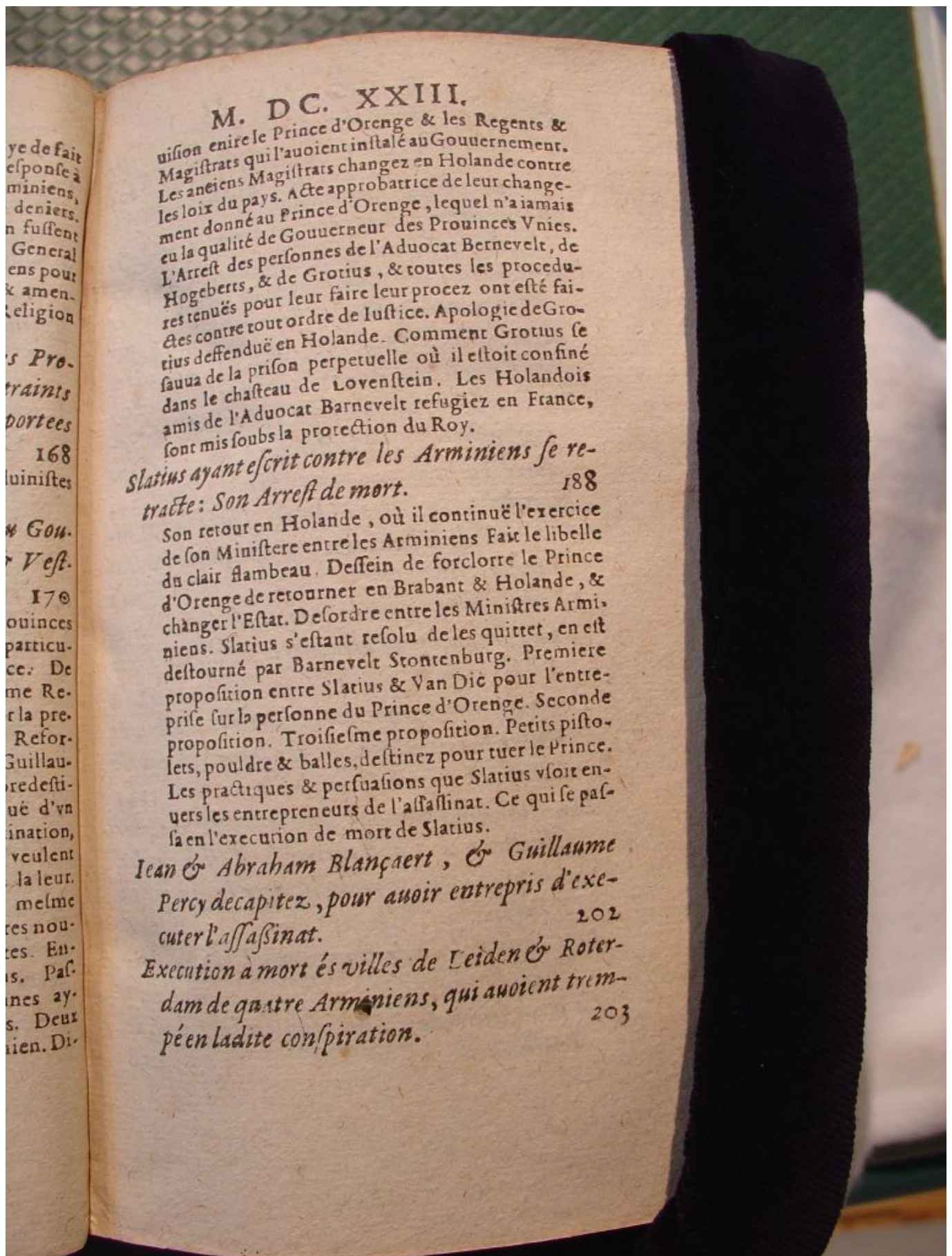
*Les Arminiens mal traittez en toutes les Pro
uinces Vnies, & leurs Ministres contrain
de les abandonner crainte des peines portees
par les placards publiez contr'eux.* 161

Leurs Apologies. La Responce que les Calvinistes
y firent. Et la refutation d'icelle.

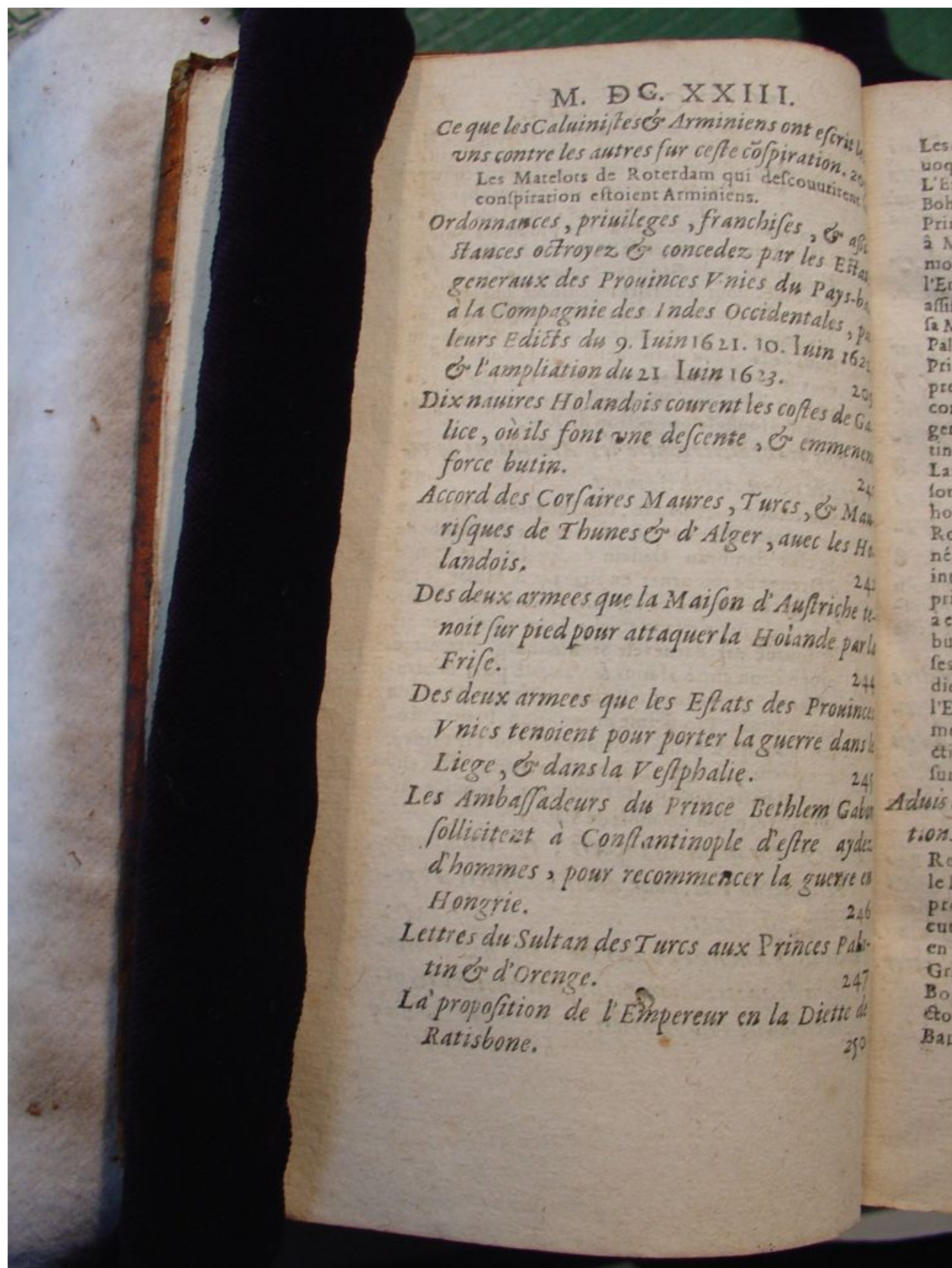
*L'Apologie de Grotius pour la deffense du Gou
uernement legitime de Holande, & Veste
frise.* 178

De la difference des Estats generaux des Prouince
Vnies: & des Estats de chacune Prouince particu
liere, souuerains chacun en leur prouince. De
l'introduction de la religion qu'on nomme Re
formee, aux Prouinces Vnies. Discord sur la pre
destination entre les Ministres pretendus Refor
mez de Holande & Zelande, du temps de Guillau
me Prince d'Orenge. Les opinions sur la predesti
nation doiuent estre laissee libres. La tenuë d'un
Synode national, pour decider de la predestination
est vne chose inutile. Les Calvinistes ne veulent
recevoir autre opinion en la Religion que la leur.
Les Lutheriens & Arminiens sont d'un mesme
sentiment sur la predestination. Consistoires nou
ueaux des Calvinistes. Vnions plus estroites. En
treprises des Calvinistes sur les Arminiens. Pa
quils & libelles. Deux sortes de personnes ay
moient le changement es Prouinces Vnies. Deux
partis en Holande, l'Orengien, & l'Arminien. D

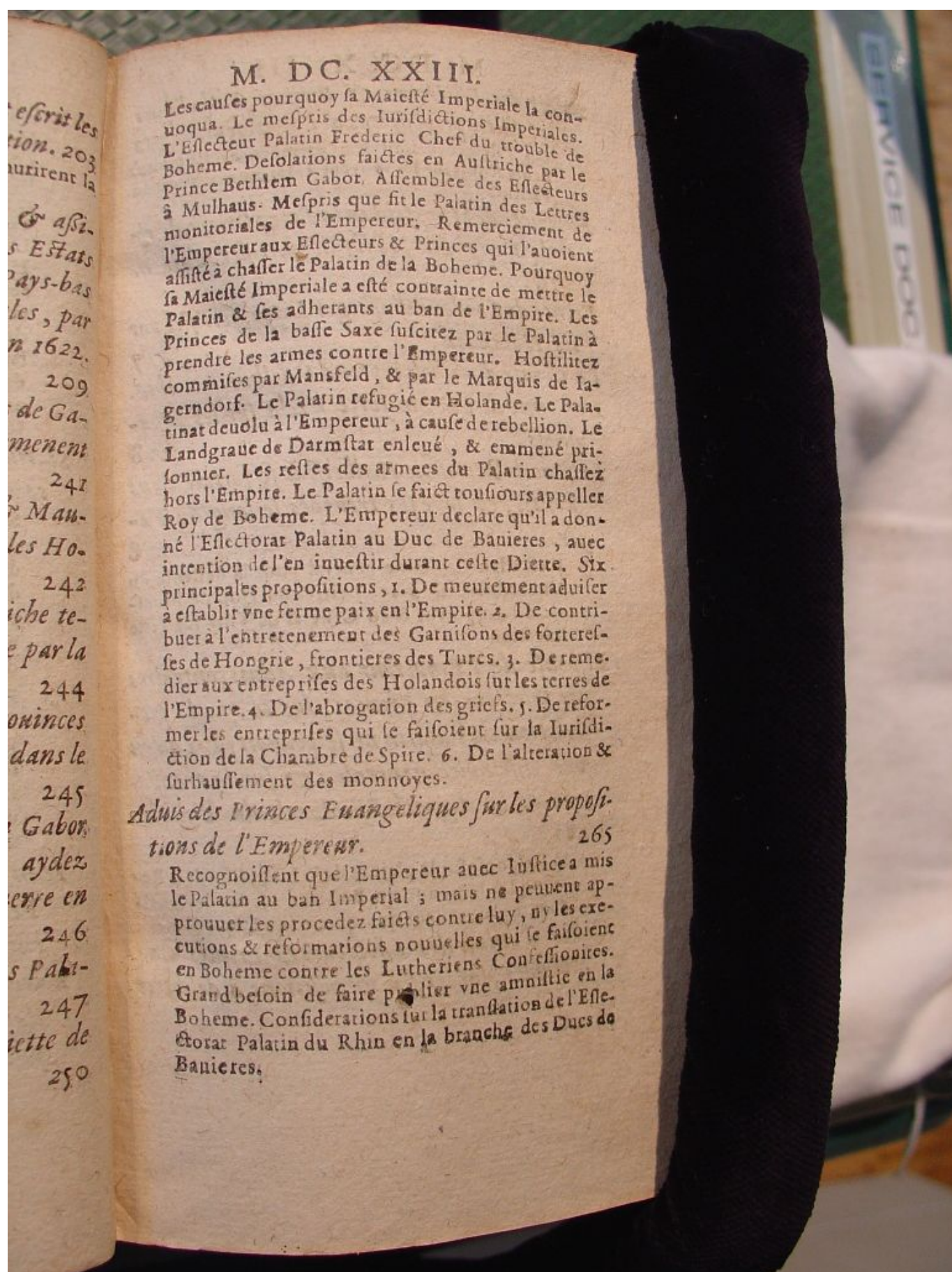
sommaire_09_1623_04.jpg



sommaire_09_1623_05.jpg



sommaire_09_1623_06.jpg



M. DC. XXIII.

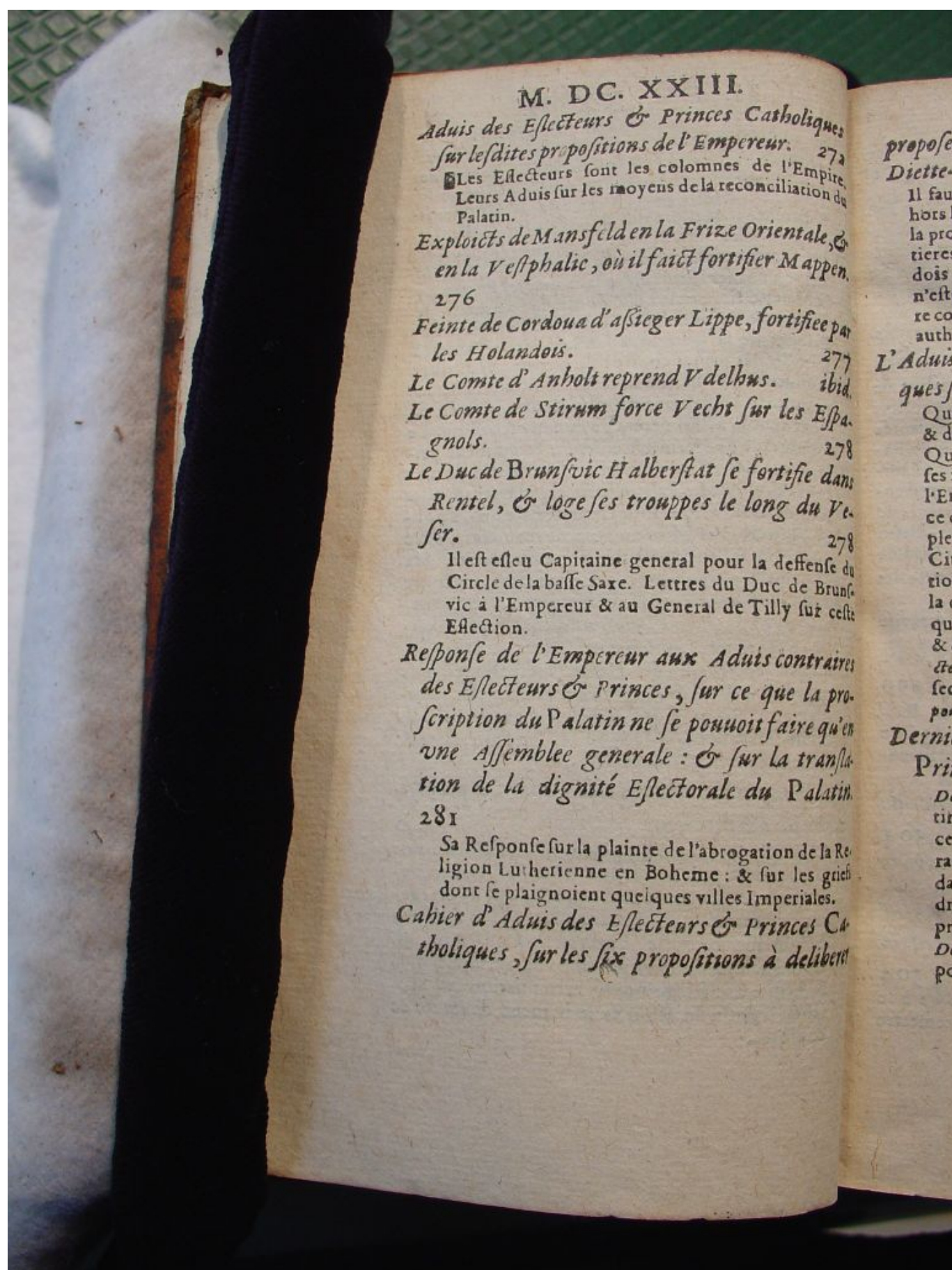
Les causes pourquoy la Maieſté Imperiale la con-
uoqua. Le meſpris des Jurifdictions Imperiales.
L'Eſſecteur Palatin Frederic Chef du trouble de
Boheme. Deſolations faiſtes en Autriche par le
Prince Berthlem Gabor. Aſſemblée des Eſſecteurs
à Mulhaus. Meſpris que fit le Palatin des Lettres
monitoriales de l'Empereur. Remerciement de
l'Empereur aux Eſſecteurs & Princes qui l'auoient
aſſiſté à chaffer le Palatin de la Boheme. Pourquoy
la Maieſté Imperiale a eſté contrainte de mettre le
Palatin & ſes adherants au ban de l'Empire. Les
Princes de la baſſe Saxe ſuſcitez par le Palatin à
prendre les armes contre l'Empereur. Hoſtilitez
commiſes par Mansfeld, & par le Marquis de Ia-
gerndorf. Le Palatin refugie en Holande. Le Pala-
tinat deuolu à l'Empereur, à cauſe de rebellion. Le
Landgraue de Darmſtat enleué, & emmené pri-
ſonnier. Les reſtes des armées du Palatin chaffe-
z hors l'Empire. Le Palatin ſe faiſt toujours appeller
Roy de Boheme. L'Empereur declare qu'il a don-
né l'Eſſectorat Palatin au Duc de Baviere, avec
intention de l'en inueſtir durant cete Diette. Six
principales propoſitions, 1. De meurement aduiſer
à eſtablir vne ferme paix en l'Empire. 2. De contri-
buer à l'entretienement des Garniſons des forteref-
ſes de Hongrie, frontieres des Turcs. 3. De reme-
dier aux entrepriſes des Holandois ſur les terres de
l'Empire. 4. De l'abrogation des griefs. 5. De refor-
mer les entrepriſes qui ſe faiſoient ſur la Jurifdi-
ction de la Chambre de Spire. 6. De l'alteration &
ſurhauiſſement des monnoyes.

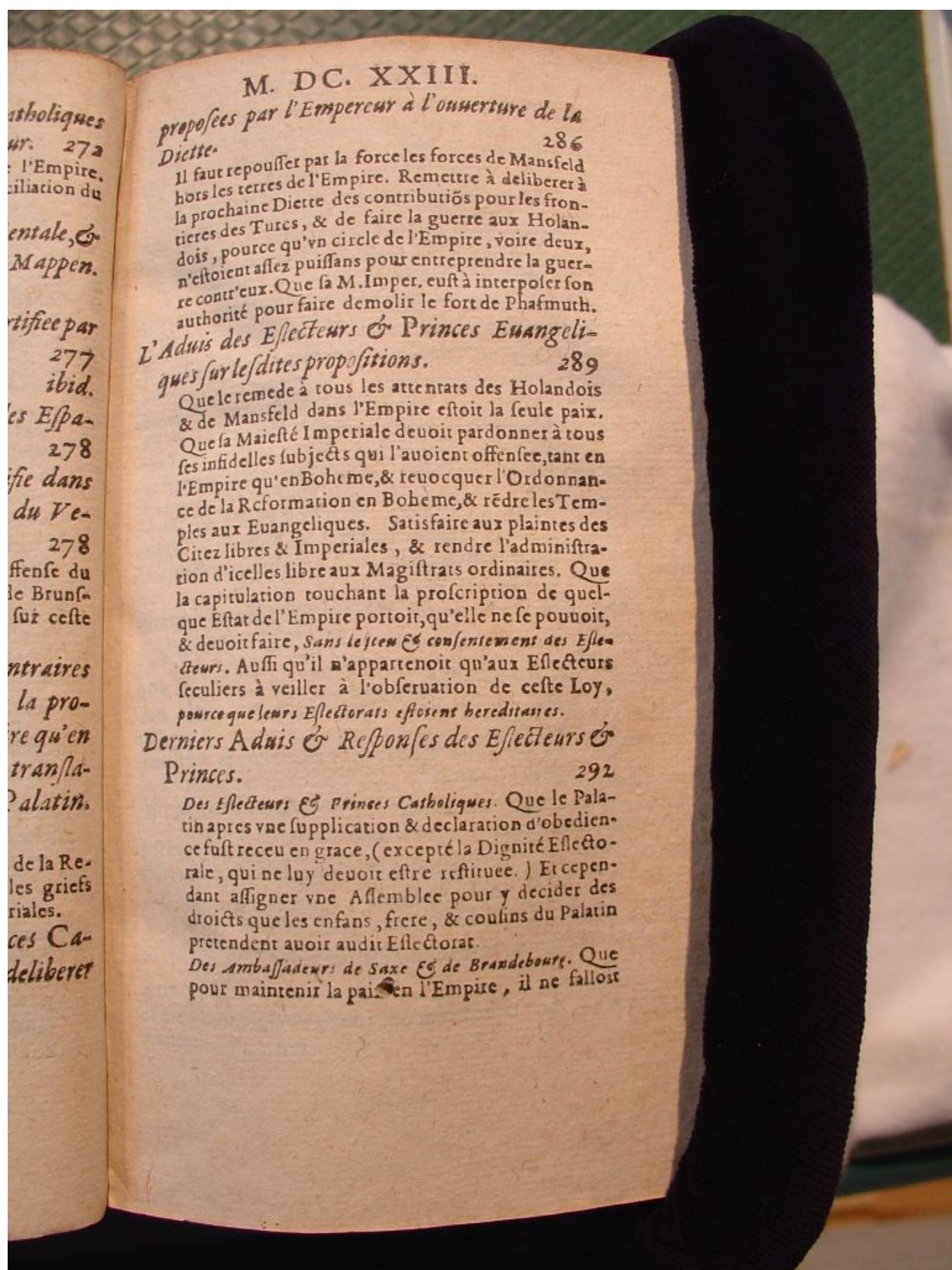
*Advis des Princes Euangeliques ſur les propoſi-
tions de l'Empereur.*

265

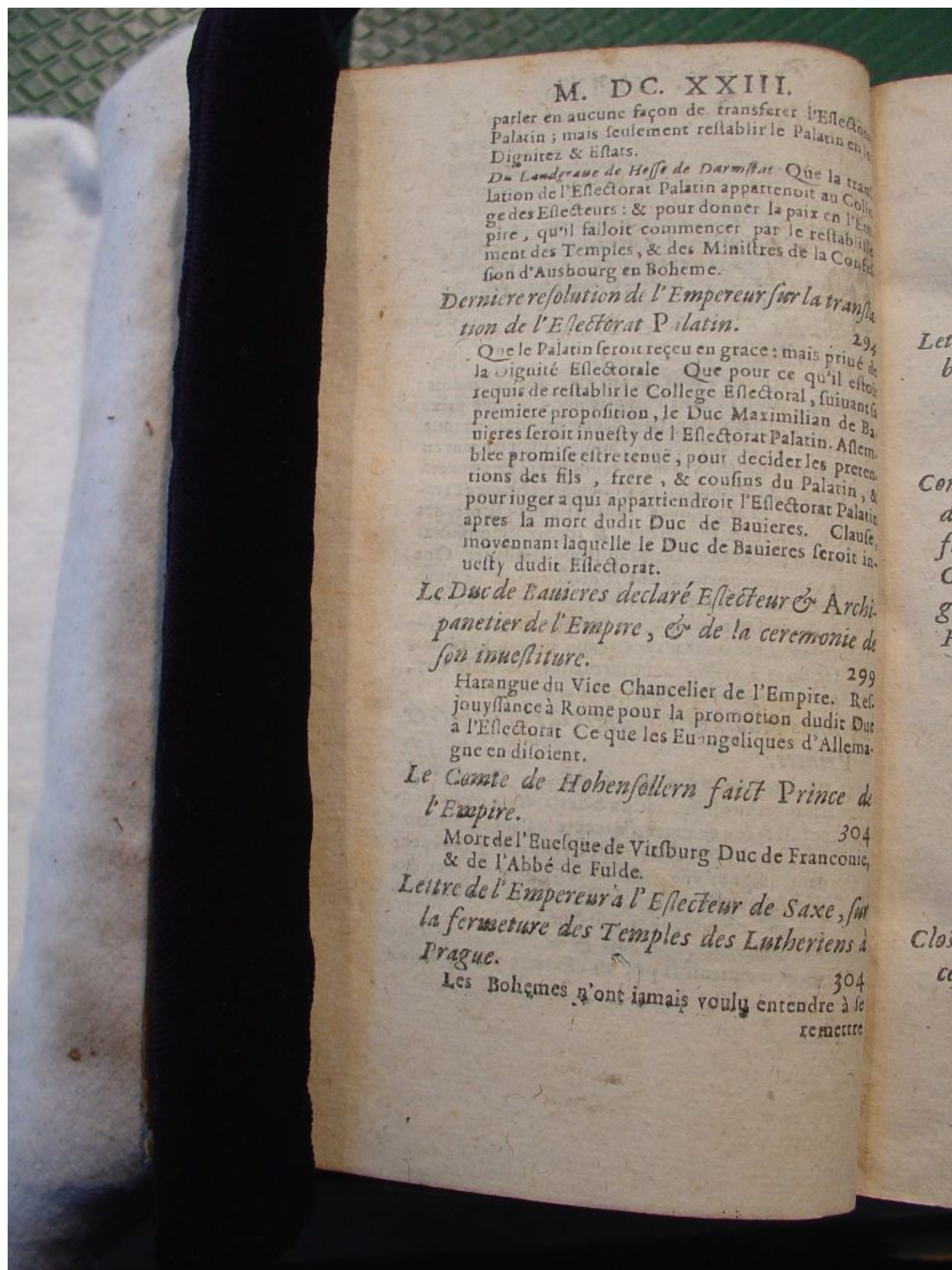
Reconnoiſſent que l'Empereur avec Juſtice a mis
le Palatin au ban Imperial; mais ne peuvent ap-
prouuer les procedez faiſts contre luy, ny les ex-
ecutions & reſormations nouuelles qui ſe faiſoient
en Boheme contre les Lutheriens Confeſſionaires.
Grand beſoin de faire publier vne amniſtie en la
Boheme. Conſiderations ſur la tranſlation de l'Eſſe-
ctorat Palatin du Rhin en la branche des Ducs de
Baviere.

sommaire_09_1623_07.jpg

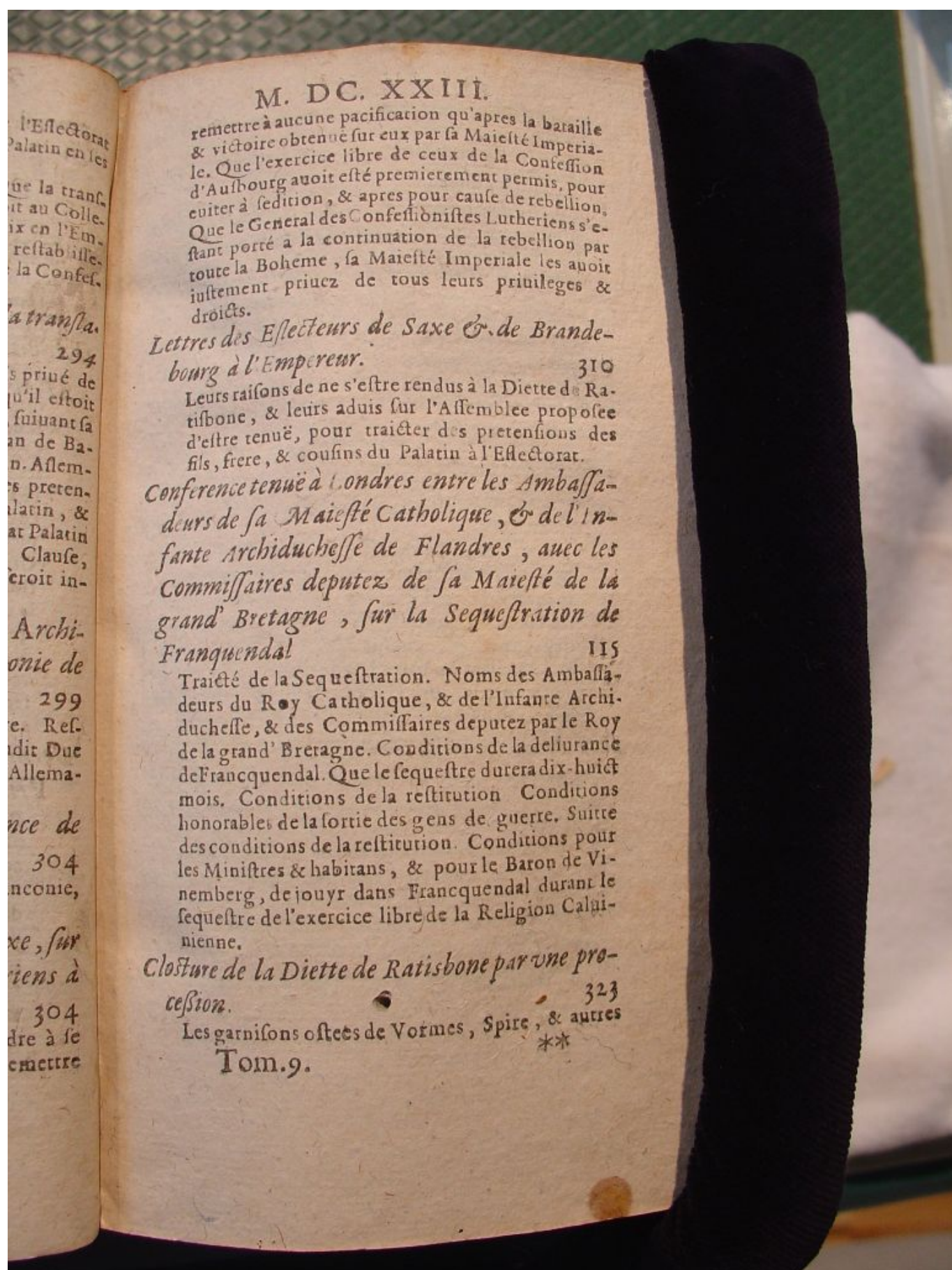




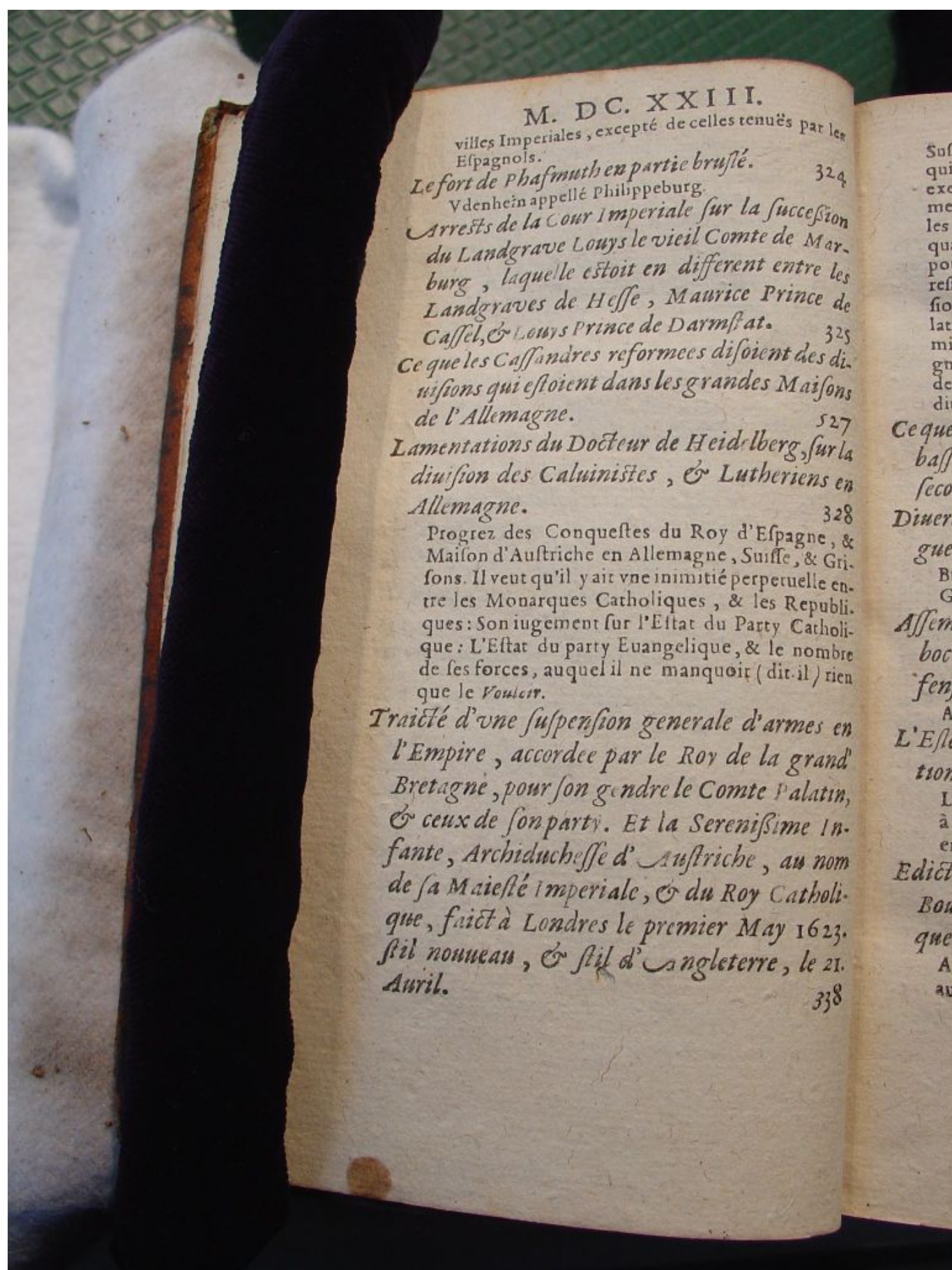
sommaire_09_1623_09.jpg



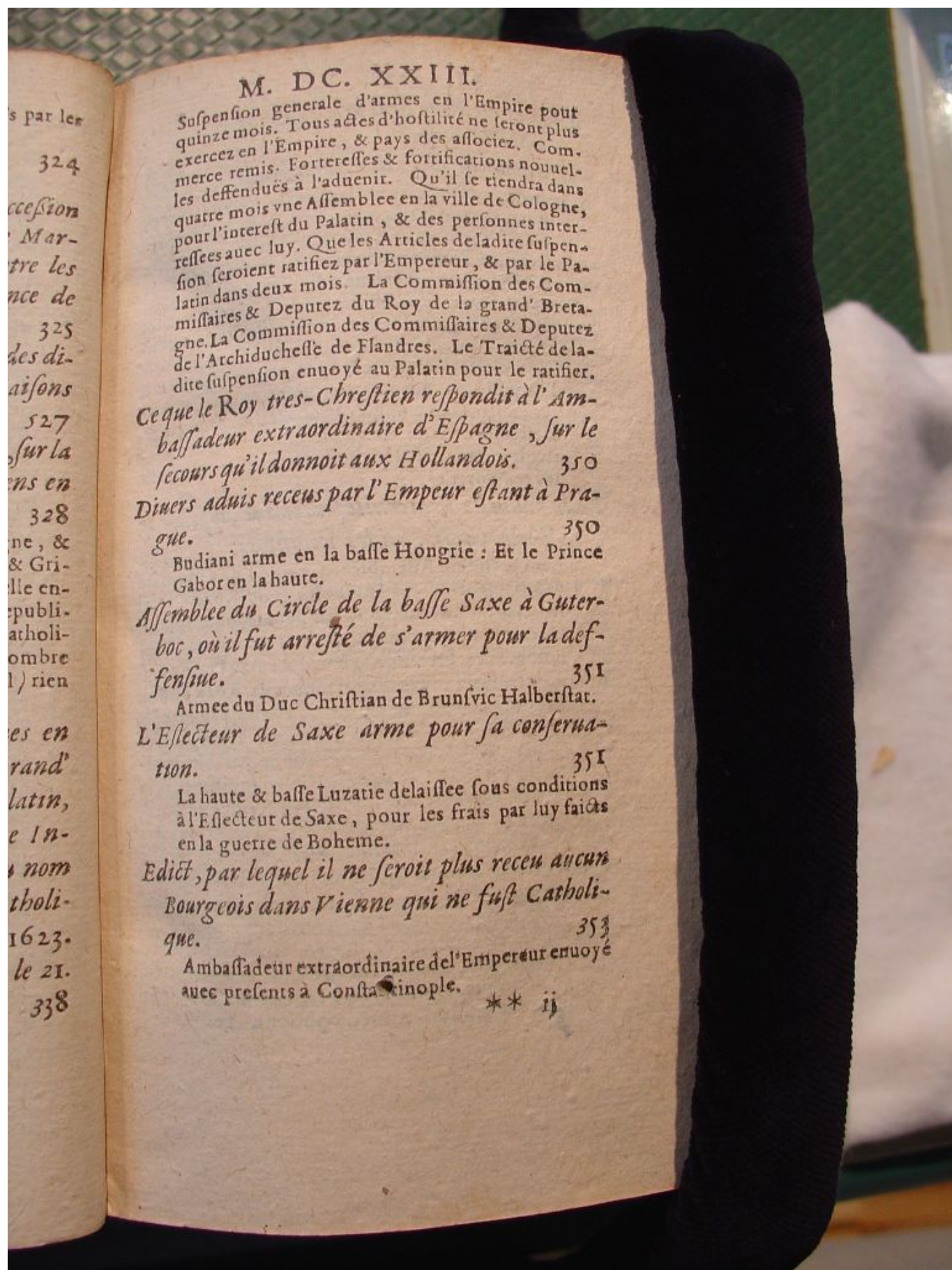
sommaire_09_1623_10.jpg



sommaire_09_1623_11.jpg



sommaire_09_1623_12.jpg



M. DC. XXIII.

Suspension generale d'armes en l'Empire pour quinze mois. Tous actes d'hostilité ne seront plus exercez en l'Empire, & pays des associez. Commerce remis. Fortereses & fortifications nouvelles deffendues à l'aduenir. Qu'il se tiendra dans quatre mois vne Assemblée en la ville de Cologne, pour l'interest du Palatin, & des personnes interessees avec luy. Que les Articles de ladite suspension seroient ratifiez par l'Empereur, & par le Palatin dans deux mois. La Commission des Commissaires & Deputez du Roy de la grand' Bretagne. La Commission des Commissaires & Deputez de l'Archiduchesse de Flandres. Le Traicté de ladite suspension enuoyé au Palatin pour le ratifier.

Ce que le Roy tres-Chrestien respondit à l'Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, sur le secours qu'il donnoit aux Hollandois. 350
Diners aduis recens par l'Empeur estant à Prague. 350

Budiani arme en la basse Hongrie: Et le Prince Gabor en la haute.

Assemblée du Circle de la basse Saxe à Guterboch, où il fut arresté de s'armer pour la defension. 351

Armee du Duc Christian de Brunsvic Halberstat.

L'Essekteur de Saxe arme pour sa conseruation. 351

La haute & basse Luzatie delaissee sous conditions à l'Essekteur de Saxe, pour les frais par luy faicts en la guerre de Boheme.

Edict, par lequel il ne seroit plus receu aucun Bourgeois dans Vienne qui ne fust Catholique. 353

Ambassadeur extraordinaire del'Empereur enuoyé avec presents à Constantinople.

** ij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan